

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAI - S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - G. GUIRAUD - C. PINO

1. Approbation du règlement du conseil municipal (Annexe 1)

Vu le conseil municipal du 21 mai 2019, approuvant les modalités de modifications du règlement du conseil municipal,

Vu les remarques transmises par les conseillers municipaux,

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le règlement du conseil municipal.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Approuve le règlement du conseil municipal.




**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier